



Basel Peace Office

Advancing international peace and security through the abolition of nuclear weapons
www.baselpeaceoffice.org – Tel. +41 788 912-156 – info@baselpeaceoffice.org

Un effort Nobel :

Opportunités pour la Suisse d'avancer dans la réduction des risques nucléaires et le désarmement en 2026, année du 125ème anniversaire du 1er Prix Nobel de la Paix

Document de réflexion
février 2026

“Le mois dernier, le monde a commémoré le 80ème anniversaire des bombardements atomiques d’Hiroshima et de Nagasaki. Chaque jour depuis lors, les hibakusha – les survivants – ont transformé leur souffrance en un appel pour la paix. Ils ont reçu le Prix Nobel de la Paix – et ont ému la conscience mondiale. Pourtant, chaque jour, nous voyons des armes nouvelles et encore plus dangereuses. Les menaces de tests nucléaires réapparaissent. Les normes s’érident. Le dialogue s’efface. Les progrès durement acquis – réductions des arsenaux, cessation des essais – sont défaits sous nos yeux. Nous marchons, sans même nous en rendre compte, vers une nouvelle course aux armements nucléaires.”

António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies

[Address to the UN High Level Plenary Meeting on the Elimination of Nuclear Weapons](#), 26 Septembre 2026.

“Nous devons nous éloigner de l’accumulation nucléaire et du défilé des arsenaux nucléaires pour revenir sur la voie du contrôle des armements et du désarmement... Le risque d'une catastrophe nucléaire subsistera jusqu'à ce que la dernière arme nucléaire soit démantelée.”

President Ignazio Cassis, Suisse

[Statement to the 2022 NPT Review Conference](#)

Note: Ce document met à jour et s'appuie sur les propositions d'un document de 2022 intitulé : [Les pays neutres et l'Horloge de l'Apocalypse : Opportunités pour la Suisse de faire avancer la réduction des risques nucléaires et le désarmement dans la période 2023-2024](#).

Le Bureau de la paix de Bâle est une initiative conjointe du canton de Bâle-Ville, de l'Association des juristes suisses pour le désarmement nucléaire, de l'IPPNW Suisse, du Global Security Institute, de la Middle Powers Initiative, des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, de la Fondation Swisspeace et du Conseil mondial de l'avenir.

Table des matières

- 1. Résumé**
 - 2. Aperçu – les moteurs politiques soutenant la dissuasion nucléaire**
 - 3. Recommandation politiques**
 - a. Réduction des risques nucléaires : le non-emploi en premier
 - b. Réduction de l'importance des armes nucléaires : sécurité commune vs dissuasion nucléaire
 - c. Zones exemptes d'armes nucléaires
 - d. Échéance de l'engagement pour l'abolition nucléaire
 - e. Cadres pour l'abolition nucléaire
 - i. Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires
 - ii. Convention sur les armes nucléaires ou accord-cadre
 - f. Industrie des armes nucléaires : désinvestissement
 - g. Armes nucléaires et droit international : Conseil des droits de l'Homme de l'ONU
 - 4. Liste récapitulative des recommandations politiques**
-

1. RÉSUMÉ

La Suisse a joué des rôles importants au niveau national, aux Nations Unies et dans d'autres forums pour contribuer à réduire les risques de guerre nucléaire et promouvoir le désarmement nucléaire mondial. Cela inclut la [cessation d'un programme de recherche et de développement d'armes nucléaires](#) et l'adhésion au Traité de non-prolifération (TNP) en tant qu'État non-nucléaire, l'adoption d'une législation interdisant le financement d'armes nucléaires et d'autres armes interdites (Loi Suisse sur le Matériel de Guerre), le lancement d'une initiative au TNP sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire, la participation active au Groupe de travail sur le désarmement et à l'[Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire](#), et l'hébergement de délibérations et négociations sur le contrôle des armements nucléaires, telles que le [Sommet Biden-Trump](#) et les négociations pour le [Plan d'action global commun](#) (accord sur le nucléaire iranien).

Malgré cela, les risques de guerre nucléaire aujourd'hui sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été, et les perspectives de désarmement nucléaire mondial semblent plus éloignées que jamais. Les États dotés d'armes nucléaires ont intensifié la course aux armements nucléaires, dépensant collectivement plus de 100 milliards de dollars par an pour développer et déployer des armes nucléaires. Le nombre d'États alliés

s'appuyant sur la dissuasion nucléaire étendue a augmenté, et non diminué. A titre d'exemple, la Suède et la Finlande ont récemment rejoint l'alliance nucléaire de l'OTAN. Enfin, il n'y a actuellement aucune négociation sur le désarmement nucléaire impliquant les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés.

Dans ce document de réflexion, nous explorons les possibilités pour la Suisse de prendre des mesures supplémentaires pour faire avancer la réduction des risques nucléaires et le désarmement qui pourraient gagner un élan significatif ou avoir un impact substantiel et positif en 2026 et au-delà. Celles-ci comprennent :

1. Promouvoir des mesures de réduction des risques nucléaires, y compris des politiques et accords de non-emploi en premier (NEP) ;
2. Promouvoir une approche de sécurité commune pour réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ;
3. Soutenir l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires supplémentaires, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et en Europe ;
4. Promouvoir l'adoption d'un engagement mondial et temporel pour éliminer les armes nucléaires au plus tard pour le 100e anniversaire des Nations Unies ;
5. Ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ;
6. Promouvoir les négociations pour une convention sur les armes nucléaires ou une convention-cadre de désarmement nucléaire qui inclurait les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés ;
7. Promouvoir le désinvestissement mondial de l'industrie des armes nucléaires ;
8. Porter la question de l'illégalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, y compris au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

En évaluant l'impact potentiel des mesures ci-dessus, nous accordons d'abord une certaine considération aux moteurs politiques qui soutiennent la dissuasion nucléaire et à la manière dont ils peuvent être abordés pour que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés réduisent et éliminent le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité et adhèrent, ou négocient, un régime d'abolition nucléaire.

Nous examinons les principaux forums multilatéraux par lesquels la réduction des risques nucléaires et le désarmement peuvent être avancés. Ceux-ci incluent la Conférence d'examen du TNP 2026, la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'OSCE (en particulier pendant la présidence suisse de l'OSCE en 2026), l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et l'Union Interparlementaire.

Nous soulignons également les anniversaires clés et les dates de commémoration qui peuvent être utilisés pour sensibiliser le public et attirer l'attention politique, notamment :

- Le 30ème anniversaire de l'avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (8 juillet) ;
- Le 80ème anniversaire de la Cour internationale de Justice (18 avril) ;
- La journée pour l'abolition des armes nucléaires (26 septembre) ;Le 125ème anniversaire (le 10 décembre) du tout premier Prix Nobel de la Paix, qui a été décerné conjointement à Henri Dunant (Suisse) pour avoir fondé le *Comité international de la Croix-Rouge* et à Frédéric Passy (France) pour avoir cofondé l'*Union interparlementaire* et pour avoir joué un rôle déterminant dans l'établissement du premier tribunal international, la *Cour permanente d'arbitrage*.

2. APERÇU – LES MOTEURS POLITIQUES EN SOUTIEN DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Le 28 janvier 2025, le Bulletin *The Atomic Scientists* a placé les aiguilles de "l'Horloge de l'Apocalypse" [à 89 secondes avant minuit](#), indiquant à quel point l'humanité se rapproche d'une catastrophe civilisationnelle due au changement climatique, à la guerre nucléaire ou à une guerre mondiale déclenchée par la montée de l'autoritarisme, du militarisme et des actes d'agression.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a accru le risque de guerre nucléaire en Europe et a entraîné un renforcement de l'adhésion à la dissuasion nucléaire par les pays de l'OTAN pour prévenir de nouvelles agressions de la Russie. Cette situation, ainsi que les actes et menaces d'agression impliquant des États dotés d'armes nucléaires dans d'autres régions comme le Moyen-Orient et l'Asie de l'Est, exercent des pressions supplémentaires sur les processus et traités de contrôle des armements nucléaires et de désarmement. Cela comprend notamment le Traité de non-prolifération nucléaire, qui tiendra sa conférence d'examen quinquennale en avril-mai 2026.

Cet environnement politique rend difficile, voire impossible, de réaliser des progrès concrets en matière de réduction des risques nucléaires, de mettre fin à la dépendance à l'égard de la dissuasion nucléaire et de parvenir au désarmement nucléaire régional et mondial. Pour cela, il faudrait que les initiatives de désarmement nucléaire s'accompagnent **d'approches diplomatiques et juridiques** pour traiter l'agression et résoudre les différends internationaux pacifiquement, c'est-à-dire en renforçant la sécurité commune.

Ce document de réflexion explorera les opportunités de promouvoir une telle approche de sécurité commune pour le désarmement nucléaire par le biais de la Conférence d'examen du TNP 2026, de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de l'Union Interparlementaire, de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale.

3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES

a. Réduction des risques nucléaires : Renouvellement du START et Non-Emploi en Premier

Le Nouveau traité de réduction des armes stratégiques (New START), le dernier pacte limitant les arsenaux nucléaires américains et russes, doit expirer le 5 février 2026. À moins que les deux pays ne concluent un accord de renouvellement pour maintenir des limites sur leurs forces, le monde entrera dans une période d'accumulation nucléaire potentiellement sans restriction – une période plus complexe que la course aux armements nucléaires de la Guerre froide si l'on considère les dynamiques supplémentaires de l'expansion nucléaire de la Chine et des technologies émergentes déstabilisantes.

La Suisse a accueilli le Sommet États-Unis-Russie de 2021 (présidents Biden et Trump) qui était important pour maintenir le START dans le contexte de conflits et de tensions croissants (y compris sur l'Ukraine). La Suisse pourrait organiser des pourparlers diplomatiques et/ou un sommet États-Unis-Russie en 2026 pour contribuer à faciliter un renouvellement du START.

L'emploi d'armes nucléaires – que ce soit par accident, erreur de calcul, escalade de crise ou intention – aurait des conséquences médicales, humanitaires, environnementales, économiques et politiques

catastrophiques. L'adoption de politiques de non-emploi en premier, et la fin des préparatifs militaires actuels pour un tel emploi, réduiraient considérablement les risques qu'une catastrophe nucléaire se produise.

Les options politiques pour l'emploi en premier d'armes nucléaires – qui sont maintenues par la plupart des États dotés d'armes nucléaires – augmentent le risque que des armes nucléaires puissent être utilisées dans un conflit. Elles offrent la possibilité qu'un État doté d'armes nucléaires lance une frappe nucléaire en réponse à une menace conventionnelle ou à une menace d'autres armes de destruction massive, ou même pour neutraliser une menace nucléaire potentielle dans une frappe préemptive. Le NEP restreint les possibilités de lancer une frappe nucléaire uniquement à une situation dans laquelle un pays a été attaqué par des armes nucléaires.

Le NEP peut être adopté unilatéralement par l'un des États dotés d'armes nucléaires (la Chine et l'Inde l'ont fait), ou par accord mutuel entre États dotés d'armes nucléaires (la Chine et la Russie l'ont fait), ou par un accord plurilatéral ou multilatéral. Des exemples d'accords plurilatéraux possibles sont : la proposition de la Chine pour les membres du P5 (Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis) d'adopter un accord de NEP, et la proposition que l'OTAN adopte une politique de NEP.

L'adoption de politiques ou d'accords de NEP sont des mesures importantes pour réduire l'importance des armes nucléaires (voir 3. b. ci-dessous) et ouvrir la voie à des négociations de désarmement nucléaire complet. L'importance du NEP pour faciliter le désarmement nucléaire découle du fait que le maintien de politiques d'emploi en premier est une barrière majeure empêchant les États dotés d'armes nucléaires de participer à de telles négociations. L'option d'emploi en premier signifie qu'ils croient avoir besoin de conserver des armes nucléaires pour un large éventail de scénarios de sécurité – pas seulement pour dissuader une attaque nucléaire. C'est pourquoi les États dotés d'armes nucléaires qui ont actuellement des politiques de NEP (Inde et Chine) soutiennent également le début de négociations sur une convention sur les armes nucléaires, tandis que les autres États dotés d'armes nucléaires ne soutiennent pas le début de telles négociations.

Un aperçu plus détaillé de la valeur des politiques de NEP et des options pour leur adoption peut être trouvé dans [Why No-First-Use](#) et [No-first use of nuclear weapons: An exploration of unilateral, bilateral and plurilateral approaches and their security, risk reduction and disarmament implications](#).

Recommandation 1 :

La Suisse devrait offrir ses Bons Offices pour accueillir des pourparlers diplomatiques et/ou un Sommet entre la Russie et les États-Unis sur un accord de suite au START et sur la mise en œuvre d'un tel accord.

Recommandation 2 :

La Suisse pourrait soutenir l'adoption de politiques de NEP par les pays dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, y compris la proposition chinoise d'un accord du P5 et l'adoption du NEP par l'OTAN.

b. Réduire l'importance des armes nucléaires : sécurité commune vs dissuasion nucléaire

Il existe actuellement neuf pays dotés d'armes nucléaires et 37 autres pays qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire. Bien qu'ils soient une minorité numérique parmi les États membres de l'ONU, ces pays

représentent ensemble la majeure partie de l'hémisphère nord et près des deux tiers de la population mondiale.

La principale raison de la dépendance à l'égard des armes nucléaires par un nombre aussi important de pays est que la dissuasion nucléaire est perçue par eux comme offrant une sécurité, **en particulier contre les actes d'agression**. Les armes nucléaires continueront donc de faire partie des doctrines de sécurité tant que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés ne sont pas convaincus que la sécurité fournie par les armes nucléaires n'est plus nécessaire, ou que la dissuasion nucléaire peut être remplacée par des alternatives crédibles.

La sécurité commune pourrait fournir de telles alternatives crédibles, et contribuer ainsi de manière vitale à réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, ainsi qu'à ouvrir la voie aux États dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés pour adhérer à un cadre d'abolition nucléaire – que ce soit le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, une Convention sur les armes nucléaires, ou un accord-cadre.

La sécurité commune est une approche pour atteindre la sécurité nationale en tenant compte de ses propres besoins de sécurité ainsi que de la sécurité des autres nations, y compris de ses adversaires. Elle repose sur l'hypothèse qu'une sécurité nationale durable ne peut être obtenue en sapant ou en menaçant la sécurité des autres, mais plutôt en résolvant les conflits avec ses adversaires et en veillant à ce que la sécurité de tous soit préservée. Elle s'appuie sur la diplomatie, la négociation, la médiation, l'arbitrage et sur l'application du droit international pour garantir l'équité et la sécurité pour tous.

La Charte des Nations Unies est basée sur une approche de sécurité commune. Elle comprend une interdiction de la guerre, des obligations de résoudre pacifiquement les différends internationaux et de respecter le droit international, et un ensemble de mécanismes permettant de faciliter cet objectif. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est également construite sur un cadre de sécurité commune, et offre des forums aux gouvernements et parlementaires européens pour faire avancer la réduction des risques nucléaires et le désarmement parmi les pays membres de l'OSCE.

La Suisse est déjà très active dans la promotion de la sécurité commune, notamment par son fort soutien aux Nations Unies et au droit international, sa politique de neutralité active et son engagement au sein de l'OSCE, y compris en tant que présidente de l'OSCE en 2026. Il convient de noter en particulier l'excellent travail entrepris par la Suisse à travers ses Bons Offices où « *la Suisse aide les parties en conflit dans leur recherche d'une solution négociée, soit en agissant directement comme médiateur, soit en soutenant les négociations et la médiation d'autres États ou d'organisations internationales et régionales.* »

Il convient également de noter la promotion par la Suisse du rôle de la Cour internationale de Justice en tant qu'organe judiciaire clé dans le règlement pacifique des conflits internationaux et l'encouragement de tous les États à accepter sa juridiction obligatoire.

Cependant, la Suisse est parfois un peu timide dans la promotion de son exemple positif et de la valeur de son approche de sécurité commune afin d'influencer, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, à effectuer la transition de la dissuasion nucléaire vers la sécurité commune.

En outre, deux obstacles majeurs à un cadre de sécurité commune pour prévenir et traiter efficacement l'agression sont l'utilisation actuelle du veto au Conseil de sécurité et les limitations de la compétence sur le crime d'agression dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne le veto, la Charte des Nations Unies ne permet pas l'utilisation du veto par un membre permanent du Conseil de sécurité (P5) lorsque ce membre est partie au différend en question, ou chaque fois qu'une telle utilisation serait contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, ce qui est interprété comme incluant les cas d'agression ou de crimes d'atrocité massive. Les membres du P5 – en particulier la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis – ont violé ces dispositions pour empêcher l'action du Conseil de sécurité sur des cas spécifiques d'agression et de crimes d'atrocité massive.

En ce qui concerne la Cour pénale internationale, le crime d'agression présente des limites de juridiction qui ne s'appliquent pas aux autres crimes fondamentaux du Statut de Rome. À ce jour, cela a empêché tout examen d'affaires d'agression par la CPI.

Enfin, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est un facteur clé dans la perte accrue de confiance en la sécurité commune, en particulier dans la région européenne. Une résolution pacifique et juste de ce conflit est d'une importance capitale. L'impasse entre la Russie et l'Ukraine concernant le statut juridique de la Crimée, de la région du Donbass et des autres territoires occupés reste un obstacle à la négociation d'une paix juste et durable. Un renvoi à la CIJ – par consentement mutuel ou par un avis consultatif – sur le statut juridique de ces régions devrait être considéré comme un élément essentiel de tout accord de paix potentiel.

Recommandation 3 :

La Suisse pourrait introduire le cadre “sécurité commune vs dissuasion nucléaire” à la Conférence d'examen du TNP 2026, par une déclaration ou un document de travail, afin de démontrer aux pays dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés les moyens par lesquels ils peuvent réduire leur dépendance à l'égard de la dissuasion nucléaire.

Recommandation 4 :

La Suisse pourrait poursuivre son travail de promotion concernant l'acceptation universelle de la juridiction obligatoire de la CIJ, notamment en produisant une version actualisée du [Manuel sur l'acceptation de la compétence de la Cour internationale de Justice](#) que la Suisse a publié en 2014.

Recommandation 5 :

La Suisse pourrait soutenir la proposition d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les limites juridiques de l'utilisation du veto.

Recommandation 6 :

La Suisse pourrait soutenir un processus accéléré pour l'amendement visant à harmoniser la juridiction sur le crime d'agression avec la juridiction sur les autres crimes fondamentaux dans le Statut de Rome.

Recommandation 7 :

Pour contribuer à l'aboutissement d'une paix juste et durable entre la Russie et l'Ukraine, la Suisse pourrait dialoguer avec les deux parties au conflit et avec des pays partageant les mêmes vues à l'AGNU sur un éventuel renvoi à la Cour internationale de Justice concernant le statut juridique de la Crimée, de la région du Donbass et des autres territoires occupés.

c. Zones exemptes d'armes nucléaires

Il existe un certain nombre de [zones régionales exemptes d'armes nucléaires](#) (et une zone exempte d'armes nucléaires pour un seul État) dans lesquelles les pays de la région ont collectivement interdit le développement et la possession d'armes nucléaires ainsi que leur déploiement sur leur territoire. Les traités

de ZEAN comprennent également des protocoles additionnels visant à être adoptés par les États dotés d'armes nucléaires, les engageant à respecter les zones et à ne pas déployer d'armes nucléaires sur les territoires, ainsi qu'à ne pas menacer ou utiliser d'armes nucléaires contre les parties aux zones.

Les ZEAN fournissent une approche de sécurité commune pour le désarmement nucléaire régional, qui peut stimuler des approches similaires dans d'autres régions, y compris le Moyen-Orient, l'Asie du Nord-Est et l'Europe.

L'Assemblée générale des Nations Unies a établi une [Conférence sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive](#) au Moyen-Orient qui se réunit annuellement depuis 2019. La proposition d'une zone au Moyen-Orient a également reçu un soutien considérable lors des conférences d'examen du TNP.

La proposition d'une ZEAN en Asie du Nord-Est qui gagne un élan considérable parmi les parlementaires, les analystes politiques et autres, est la [proposition 3+3](#). Celle-ci envisage que trois pays territoriaux (Japon, Corée du Nord et Corée du Sud) renoncent aux armes nucléaires sur leur territoire et à la dissuasion nucléaire entre eux, en même temps que trois États dotés d'armes nucléaires dans la région (Chine, Russie et États-Unis) fournissent des garanties de sécurité contraignantes de ne pas menacer ou utiliser d'armes nucléaires contre les pays territoriaux. Une condition clé pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne et l'établissement d'une ZEAN en Asie du Nord-Est serait probablement des négociations parallèles sur un traité de paix pour mettre fin définitivement à la guerre de Corée.

Diverses propositions pour une ZEAN européenne ont été suggérées par des gouvernements, parlements et analystes politiques européens, et ont été examinées dans [Une zone exempte d'armes nucléaires en Europe : Concept – Problèmes – Chances](#), publié par l'Institut de recherche sur la paix de Francfort.

Une ZEAN européenne fournirait un élan pour réduire l'importance des armes nucléaires en Europe (y compris dans l'OTAN et dans d'autres pays de l'OSCE) et pour le désarmement nucléaire mondial. Cependant, le soutien des gouvernements européens à un tel traité est actuellement très faible en raison d'un manque de confiance dans les garanties de sécurité qui seraient nécessaires de la part des États dotés d'armes nucléaires. Cela est principalement dû au fait qu'en envahissant l'Ukraine, la Russie a violé les garanties de sécurité qu'elle avait fournies dans le Mémorandum de Budapest pour respecter l'intégrité territoriale de la Biélorussie, de l'Ukraine et du Kazakhstan. Les garanties de sécurité avaient été fournies par la Russie et les États-Unis en échange du renoncement par les trois anciens pays soviétiques aux armes nucléaires restantes sur leur territoire lors de l'éclatement de l'Union soviétique.

Les options pour renforcer la crédibilité des garanties de sécurité dans une ZEAN européenne proposée pourraient inclure une exigence de décision du Conseil de sécurité à l'abri du véto et/ou la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice en cas de violation ou de menace de violation des garanties de sécurité.

Recommandation 8 :

La Suisse pourrait renforcer son soutien à une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres ADM au Moyen-Orient, notamment en fournissant ses Bons Offices pour des pourparlers confidentiels entre les parties clés.

Recommandation 9 :

La Suisse pourrait employer ses Bons Offices pour soutenir les pourparlers et négociations en

vue d'un traité de paix pour mettre fin définitivement à la guerre de Corée et inclure la proposition d'une ZEAN en Asie du Nord-Est dans ces négociations.

Recommandation 10 :

La Suisse pourrait soutenir un travail exploratoire sur une ZEAN européenne et sur les garanties de sécurité qui rendraient une telle zone crédible pour que les pays européens y adhèrent.

d. Engagement temporel pour l'abolition nucléaire

En 1996, la Cour internationale de Justice a affirmé une obligation universelle de négocier de bonne foi en vue de parvenir à l'abolition complète des armes nucléaires. Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies a également affirmé cette obligation. Les États dotés d'armes nucléaires ont accepté cette obligation, mais n'ont pas fait preuve de bonne foi en refusant d'engager et de conclure de telles négociations. À tout le moins, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à remplir cette obligation et à parvenir à l'élimination mondiale des armes nucléaires au plus tard en 2045, à l'occasion du 70e anniversaire du TNP et du 100e anniversaire des Nations Unies.

Recommandation 11 :

La Suisse pourrait appeler les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés à s'engager à réaliser l'élimination mondiale des armes nucléaires au plus tard en 2045. La Suisse pourrait lancer cet appel à la Conférence d'examen du TNP 2026, à la Réunion de Haut Niveau des Nations Unies sur l'élimination totale des armes nucléaires (26 septembre), dans une ou plusieurs des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

e. Cadres pour l'abolition nucléaires

i. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

Le [Traité sur l'interdiction des armes nucléaires](#) a été négocié par des États non dotés d'armes nucléaires en 2017 et est entré en vigueur en janvier 2020. Actuellement, 68 États sont parties au traité. Le traité interdit aux États parties de développer, tester, produire, acquérir, posséder, stocker, utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires. Le traité interdit également le déploiement d'armes nucléaires sur les territoires nationaux des États parties et l'assistance fournie par les États parties à tout autre État dans la conduite d'activités interdites.

Les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés se sont tous opposés au traité et ont décidé de ne pas y adhérer. En tant que telles, les obligations établies par le traité ne s'appliquent pas à eux. Néanmoins, le traité sert de symbole fort de l'opposition aux armes nucléaires par les États non-nucléaires.

La Suisse et le TIAN

Le Département Fédéral des Affaires Étrangères (DFAE) suisse a examiné le TIAN après son adoption en 2017 et a présenté son évaluation dans un [rapport](#) publié le 30 juin 2018, où il a affirmé que « *du point de vue actuel, les arguments contre l'adhésion au TIAN l'emportaient sur les opportunités potentielles d'adhésion* ».

Les arguments contre l'adhésion au TIAN incluent qu'il n'a aucune portée juridique vis-à-vis des États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés qui restent en dehors du traité. Politiquement, il détournerait l'attention des mesures de réduction des risques nucléaires et de désarmement qui sont promues auprès des États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés dans d'autres forums, y compris par le biais du Traité de non-prolifération. Les arguments en faveur de l'adhésion au TIAN incluent qu'il renforce les normes mondiales

contre la possession, la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et fournit un cadre pour le désarmement si les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés décident d'y adhérer. En outre, le TIAN pourrait avoir un impact direct sur les pratiques des États dotés d'armes nucléaires si les États parties au TIAN, en adoptant des mesures de mise en œuvre, décidaient d'interdire le financement national/fédéral des armes nucléaires et d'interdire également le transit d'armes nucléaires sur leur territoire.

Les organisations de la société civile et les parlementaires suisses ont appelé le DFAE à changer de position et à signer le traité. Cela a inclus une résolution, présentée par le membre du PNND Carlo Sommaruga et adoptée par le Conseil des États suisse en juin 2018.

En réponse, le Conseil fédéral suisse a entrepris un [nouvel examen de la position suisse sur le TIAN](#), et le 27 mars 2024, a [affirmé](#) qu'« *il n'y a actuellement aucune raison de changer sa position sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur en 2021. Il réaffirme donc la conclusion à laquelle il est parvenu en 2018 et 2019 et décide que la Suisse n'adhérera pas au TIAN pour le moment. La conclusion du Conseil fédéral est basée à la fois sur l'évaluation faite en 2018-19 et sur les récents développements de la politique de sécurité en Europe et dans le monde. Le Conseil fédéral considère que l'engagement de la Suisse en faveur d'un monde sans armes nucléaires, poursuivi dans le cadre du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), est une approche plus efficace.* »

Par la suite, l'initiative [Atomwaffenverbots](#) a présenté 135 000 signatures soutenant le TIAN au gouvernement suisse le 23 décembre 2025.

Recommandation 12 :

La Suisse pourrait adhérer au TIAN et encourager les autres États parties au TIAN à mettre fin à tout financement public des armes nucléaires dans leurs juridictions nationales/fédérales et à interdire le transit d'armes nucléaires sur leur territoire.

ii. Convention sur les armes nucléaires ou accord-cadre

En 2010, les États parties au TNP, qui incluent les cinq États dotés d'armes nucléaires, ont convenu que :

« *Tous les États doivent faire des efforts particuliers pour établir le cadre nécessaire afin d'atteindre et de maintenir un monde sans armes nucléaires. La Conférence note la proposition en cinq points du Secrétaire général des Nations Unies pour le désarmement nucléaire, qui propose entre autres l'examen de négociations sur une convention sur les armes nucléaires ou un cadre d'instruments distincts se renforçant mutuellement soutenu par un système de vérification solide.* »

Les États non-nucléaires ont entrepris un travail considérable pour remplir cette obligation en établissant, entre autres, des zones exemptes d'armes nucléaires et en négociant le TIAN. Les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés devraient mettre en œuvre leurs engagements en commençant des travaux préparatoires sur une convention sur les armes nucléaires ou un accord-cadre. Pour plus de détails, voir [Cadres pour un monde exempt d'armes nucléaires : Document de travail d'Abolition 2000 pour la PrepCom du TNP 2023.](#)

Recommandation 13 :

La Suisse pourrait promouvoir le lancement de négociations multilatérales sur une convention sur les armes nucléaires ou un traité-cadre pour le désarmement nucléaire mondial. Cela pourrait être proposé à la Conférence d'examen du TNP 2026 par une déclaration ou un document de travail, et à l'Assemblée générale des Nations Unies par une résolution de l'AGNU.

f. Industrie des armes nucléaires : Désinvestissement

Les États dotés d'armes nucléaires dépensent collectivement plus de 100 milliards de dollars par an pour la course aux armements nucléaires. Ces dépenses sont stimulées dans certains pays par l'industrie des armes nucléaires. C'est particulièrement vrai en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, où les armes nucléaires et leurs vecteurs sont principalement produits par des sociétés cotées en bourse. Il existe une campagne mondiale ([Move the Nuclear Weapons Money](#)) pour mettre fin aux investissements des particuliers, des organisations ou des gouvernements dans les entreprises qui fabriquent des armes nucléaires et leurs vecteurs, ainsi qu'une campagne connexe ([Don't Bank on the Bomb](#)) pour mettre fin aux investissements des banques dans ces entreprises.

Grâce à la Loi suisse sur le matériel de guerre de 2013, la Suisse a rejoint quelques gouvernements (Liechtenstein, Nouvelle-Zélande et Norvège) en adoptant des règlements pour mettre fin aux investissements publics dans l'industrie des armes nucléaires. Cette initiative aurait beaucoup plus d'impact si davantage de pays se joignaient à elle.

Recommandation 14 :

La Suisse pourrait encourager d'autres États à adopter des règlements pour mettre fin aux investissements publics dans l'industrie des armes nucléaires et fournir son expérience dans la mise en œuvre de la Loi suisse sur le matériel de guerre comme preuve de la solidité continue du portefeuille d'investissement sous de tels règlements (voir aussi la recommandation 12).

g. Armes nucléaires et droit international : Conseil des droits de l'Homme de l'ONU

En 2018, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies [a affirmé que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est incompatible avec le droit à la vie](#), et que les États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ont l'obligation de s'abstenir de développer, acquérir, stocker et utiliser des armes nucléaires, et ont également l'obligation de détruire les stocks existants et de poursuivre de bonne foi des négociations pour parvenir au désarmement nucléaire mondial. Cela complète les lois internationales de la guerre, affirmées par la Cour internationale de Justice en 1996, qui interdisent également, en général, la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et exigent un désarmement nucléaire complet.

Tous les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés sont parties au PIDCP (sauf la Chine qui l'a signé mais ne l'a pas encore ratifié) et sont donc **juridiquement liés par ses dispositions**. Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies entreprend un examen, sur une base continue (périodique), de l'adhésion et de la mise en œuvre par chaque État de ses obligations au titre du PIDCP. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies entreprend un examen de la mise en œuvre par chaque État membre de l'ONU de ses obligations en matière de droits de l'Homme au titre de tout le droit international des droits de l'Homme (traités, la Charte des Nations Unies et le droit coutumier), également sur une base continue/périodique.

Les États membres de l'ONU et les organisations de la société civile sont en mesure de soumettre des informations, de soulever des questions, de poser des questions et de faire des propositions pour les examens périodiques de tout autre État membre de l'ONU. Si les questions sont reprises par les membres du Comité et du Conseil et présentées au pays examiné, **le pays est obligé d'y répondre**.

Participer à ces processus des droits de l'Homme pour le désarmement nucléaire peut être très efficace car cela apporte une nouvelle dimension au débat sur le désarmement nucléaire qui ne peut être facilement écartée par les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés. Enfin, cela engage toute une nouvelle communauté dans le désarmement nucléaire — la communauté des droits de l'Homme, qui est beaucoup plus grande et plus influente que la communauté de l'abolition nucléaire.

Le Bureau de la Paix de Bâle (et nos partenaires) ont déjà utilisé ce processus en déposant des soumissions pour les examens périodiques du [Canada](#), du [Danemark](#), de la [France](#), de l'[Islande](#), du [Japon](#), des [Pays-Bas](#), de la [Corée du Nord](#), de la [Russie](#), de la [Corée du Sud](#), du [Royaume-Uni](#) et des [États-Unis](#). Pour finir, le Kazakhstan a présenté une déclaration conjointe « [*Droit à la vie sans menace d'armes nucléaires*](#) » approuvée par 34 autres pays (mais n'incluant pas la Suisse).

Recommandation 15 :

La Suisse pourrait approuver la déclaration conjointe *Droit à la vie sans menace d'armes nucléaires*.

Recommandation 16 :

La Suisse pourrait participer aux examens périodiques universels des États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés afin de questionner la mise en œuvre de leurs obligations – au titre du droit international des droits de l'Homme – de s'abstenir de menacer ou d'utiliser des armes nucléaires, de détruire les stocks existants d'armes nucléaires et de négocier pour l'élimination mondiale des armes nucléaires.

4. LISTE RÉCAPITULATIVE DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES

La Suisse Pourrait :

Concernant la réduction des risques nucléaires :

1. Offrir d'accueillir des pourparlers entre la Russie et les États-Unis sur un accord de renouvellement du START et sur sa mise en œuvre.
2. Soutenir l'adoption de politiques de NEP par les pays dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, y compris la proposition chinoise d'un accord du P5 et l'adoption du NEP par l'OTAN.

Concernant la sécurité commune :

3. Introduire le cadre "sécurité commune vs dissuasion nucléaire" à la Conférence d'examen du TNP 2026, par une déclaration ou un document de travail, afin de démontrer aux pays dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés les moyens par lesquels ils peuvent réduire leur dépendance à l'égard de la dissuasion nucléaire.
4. Poursuivre son travail de promotion de l'acceptation universelle de la juridiction obligatoire de la CIJ, notamment en produisant une version actualisée du Manuel sur l'acceptation de la juridiction de la Cour internationale de Justice, que la Suisse a publié en 2014.
5. Soutenir la proposition d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les limites juridiques de l'utilisation du veto.
6. Soutenir un processus accéléré pour l'amendement visant à harmoniser la compétence sur le crime d'agression avec la compétence sur les autres crimes fondamentaux dans le Statut de Rome.

7. Dialoguer avec les deux parties au conflit Russie/Ukraine et avec des pays partageant les mêmes vues à l'AGNU sur un éventuel renvoi à la Cour internationale de Justice concernant le statut juridique de la Crimée, de la région du Donbass et des autres territoires occupés.

Concernant les zones exemptes d'armes nucléaires :

8. Renforcer son soutien à une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres ADM au Moyen-Orient, notamment en fournissant ses Bons Offices pour des pourparlers confidentiels entre les parties clés.
9. Employer ses Bons Offices pour soutenir les pourparlers et négociations en vue d'un traité de paix pour mettre fin définitivement à la guerre de Corée et inclure la proposition d'une ZEAN en Asie du Nord-Est dans ces négociations.
10. Soutenir un travail exploratoire sur une ZEAN européenne et sur les garanties de sécurité qui rendraient une telle zone crédible pour que les pays européens y adhèrent.

Concernant l'abolition nucléaire :

11. Appeler les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés à s'engager à réaliser l'élimination mondiale des armes nucléaires au plus tard en 2045. La Suisse pourrait lancer cet appel à la Conférence d'examen du TNP 2026, à la Réunion de Haut Niveau des Nations Unies sur l'élimination totale des armes nucléaires (26 septembre), dans une ou des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.
12. Adhérer au TIAN et encourager les autres États parties au TIAN à mettre fin à tout financement public des armes nucléaires dans leurs juridictions nationales/fédérales et à interdire le transit d'armes nucléaires sur leur territoire.
13. Promouvoir le lancement de négociations multilatérales sur une convention sur les armes nucléaires ou un traité-cadre pour le désarmement nucléaire mondial. Cela pourrait être proposé à la Conférence d'examen du TNP 2026 par une déclaration ou un document de travail, et à l'Assemblée générale des Nations Unies par une résolution de l'AGNU.

Concernant le désinvestissement de l'industrie des armes nucléaires :

14. Encourager d'autres États à adopter des règlements pour mettre fin aux investissements publics dans l'industrie des armes nucléaires, et fournir son expérience dans la mise en œuvre de la Loi suisse sur le matériel de guerre comme preuve de la solidité continue du portefeuille d'investissement sous de tels règlements (voir aussi la recommandation 12).

Concernant les armes nucléaires et les droits de l'Homme :

15. Approuver la déclaration conjointe Droit à la vie sans menace d'armes nucléaires.
16. Participer aux examens périodiques universels des États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés afin de questionner la mise en œuvre de leurs obligations au titre du droit international des droits de l'Homme de s'abstenir de menacer ou d'utiliser des armes nucléaires, de détruire les stocks existants d'armes nucléaires et de s'engager dans des négociations pour l'abolition nucléaire.